



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le VINGT-SIX FEVRIER.

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/02/2024

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 22 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 20 – Votes pour : 20 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Étaient présents : S. ALLEG - G. BARRA - J. HENSELER - A. MAGNIN MELOT - B. MONTAGNE - A. RASKIN **Adjoint**
J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA - N. DEDULLE LELLUIN - J. DUBOIS – N. PIGAGLIO – S. LAINE - A. CARRU MARTEL - C. MENARD - R. MARTEL TRIGANCE - J. RAYNAUD - M. RAYNAUD - **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : J.L. GIRAUD (pouvoir à G. BARRA) – E. MENUT (pouvoir donné à R. MARTEL)

Absents non excusés : M. BODY - M. MARTEAU

MODIFICATION DES STATUTS LIES A LA COMPETENCE OPTIONNELLE ACTION SOCIALE D'INTERETS COMMUNAUTAIRES ET A LA COMPETENCE ACTION SOCIALE- EPCI

Monsieur le Maire précise qu'afin de rendre plus effective l'action menée depuis plusieurs années en étroite collaboration avec le GAPS, le groupement des acteurs et professionnels de santé, la communauté de communes du Pays de Fayence, a considéré qu'il convenait de modifier les compétences optionnelles inscrites dans les statuts, en ajoutant la compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire : santé publique et accès aux soins.

Par ailleurs, parmi les compétences facultatives liées à l'action sociales, figure la gestion du relais d'assistantes maternelles, du Pays de Fayence. Or, sa mission s'est élargie par ordonnance du 19 mai 2021, n°2021-611.

Aussi, il a été proposé au conseil communautaire de remplacer gestion du relais d'assistantes maternelles du Pays de Fayence, par gestion du service intercommunal petite enfance et famille

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** les modifications des statuts de l'établissement public de coopération intercommunal, comme précisé
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour signer la convention et mener à bien l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Le Maire,

Sylvie ALLEG

Camille BOUGE

